



Programme d'innovation forestière – Centre canadien sur la fibre de bois

*Guide pour la présentation d'une demande de
contribution au Programme d'innovation forestière –
Centre canadien sur la fibre de bois*

2017-2018

*© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre
des ressources naturelles, 2017*

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du [Programme d'innovation forestière](#), le [Centre canadien sur la fibre de bois](#) (CCFB) finance des activités de recherche, de développement et d'échange de connaissances dans le secteur forestier canadien afin d'aider celui-ci à poursuivre sa transformation en cours.

Le CCFB entend financer entre 15 et 20 projets. Le financement total disponible pour tous les projets s'élève à 700 000 \$.

Toutes les activités des projets doivent se dérouler pendant l'exercice 2017-2018 (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018). La date de début du remboursement des dépenses admissibles par RNCan est celle de la signature de l'accord de contribution par les deux parties, le bénéficiaire et RNCan. La date de fin des dépenses admissibles sera au plus tard le 31 mars 2018.

Les attributions de financement seront établies en fonction de la contribution relative du travail proposé à l'atteinte des objectifs et des priorités du programme du CCFB, du montant demandé par le demandeur et du financement global disponible. (Pour plus d'information sur les détails du financement, voir 4 Renseignements sur le budget).

1.1. À propos du Centre canadien sur la fibre de bois

Le Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB) est un centre de recherche du Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (SCF-RNCan), avec des employés situés partout au pays. Le CCFB travaille en étroite collaboration avec les intervenants et en particulier FPIInnovations, en combinant les priorités du gouvernement fédéral et les besoins de recherche du secteur forestier canadien.

Ce modèle de fonctionnement nous donne les possibilités suivantes :

- accroître la pertinence des travaux du SCF en harmonisant les recherches fédérales avec les besoins du secteur forestier, y compris l'industrie;
- faciliter la mise en application rapide des recherches du gouvernement;
- concevoir des solutions durables pour la fibre pour la production d'énergies propres, de bioproduits et de biomatériaux;
- créer des outils pour atténuer les changements climatiques.

Le CCFB exécute le programme Solutions durables pour la fibre du SCF, dont les buts sont les suivants :

- créer des outils et des techniques permettant d'identifier les attributs de la fibre de bois et d'en optimiser l'utilisation;
- soutenir l'inventaire forestier amélioré de prochaine génération;
- élaborer des stratégies et des outils sylvicoles pour des ressources ligneuses durables et des opportunités en matière de bioéconomie.

En appui à son portefeuille de recherche, le CCFB gère la [forêt expérimentale de Petawawa](#).

1.2. Objectifs du CCFB

L'équipe du programme Solutions durables pour la fibre élabore des outils et des procédés pour les aménagistes forestiers et les utilisateurs finaux de la fibre ligneuse à l'appui de processus et produits novateurs. Ce faisant, le CCFB appuie la transition du secteur forestier vers une économie à faibles émissions de carbone et contribue aux activités qui atténuent les changements climatiques et accroît la résilience des forêts canadiennes.

L'objectif du programme diffère de celui de la plupart des recherches menées au SCF, car il demeure fortement axé sur les activités de sensibilisation afin d'assurer la mise en application rapide des procédés et des produits élaborés.

Voici les trois axes de recherches importants du programme :

- Outils et techniques permettant d'identifier les attributs de la fibre de bois et d'en optimiser l'utilisation;
- Inventaire forestier amélioré de prochaine génération;
- Outils et stratégies pour des ressources ligneuses durables et opportunités en matière de bioéconomie.

1.2.1. Outils et techniques permettant d'identifier les attributs de la fibre de bois et d'en optimiser l'utilisation

Cet axe de recherche augmente la capacité des forestiers et d'autres intervenants à déterminer et à mesurer d'importants attributs de la fibre ligneuse. Les techniques et les outils améliorés permettront d'établir des prévisions plus fiables sur la façon dont les propriétés de la fibre sont touchées par divers traitements.

1.2.2. Inventaire forestier amélioré de prochaine génération

Cet axe de recherche permettra aux forestiers et aux autres intervenants d'obtenir des inventaires forestiers plus actuels, exacts et précis que ceux que nous pouvons créer aujourd'hui. Les inventaires de cette nature – considérés ici collectivement comme un « inventaire forestier amélioré de prochaine génération » – donneront une idée plus complète et précise du volume, de l'emplacement et des caractéristiques des ressources ligneuses de la forêt. Les outils à l'appui de l'inventaire de la prochaine génération contribueront à améliorer la planification stratégique et opérationnelle.

1.2.3. Outils et stratégies sylvicoles pour des ressources ligneuses durables et opportunités en matière de bioéconomie, l'approvisionnement durable en fibre et des débouchés bioéconomiques

Cet axe de recherche contribuera à protéger l'approvisionnement en fibre de bois du Canada afin de répondre aux besoins futurs et de tenir compte des conditions qui évoluent. Les nouvelles stratégies et techniques et les nouveaux outils en matière de sylviculture aideront les forestiers à établir des peuplements qui peuvent tolérer les risques engendrés par les changements climatiques. Cet axe de recherche appuiera également la production de fibre pour la création de produits à valeur ajoutée, et on cherchera des solutions visant à atténuer les pénuries d'approvisionnement en bois attendues dans les 20 à 30 prochaines années.

Pour obtenir une description complète des axes de recherche du CCFB, consultez l'Annexe III Description détaillée des axes de recherche du CCFB.

2. Information pour les demandeurs

2.1.4. Type d'organisation

Les bénéficiaires admissibles à l'attribution d'une contribution comprennent :

- Les universités, collèges et autres établissements d'enseignement;
- Les provinces;
- Les entreprises qui fabriquent des produits forestiers et possèdent des installations de production existantes de produits forestiers situées au Canada;
- Les entreprises qui fournissent des matériaux, des produits ou des services aux entreprises de produits forestiers définies ci-dessus;
- Les établissements de recherche sans but lucratif (dont FPInnovations).

3. Renseignements sur le projet

3.1. Aperçu

Pour qu'un projet de recherche proposé soit admissible, il doit démontrer clairement comment il appuie les objectifs du CCFB et ses trois axes de recherche, comme il est indiqué ci-dessus au point 1.2 Objectifs du CCFB. Vous trouverez à Annexe III Description détaillée des axes de recherche du CCFB, une description plus détaillée des projets du CCFB à l'intérieur de chaque axe de recherche.

Les propositions de projet devront décrire les besoins du secteur forestier auxquels ils s'adressent et pour qui, en plus des objectifs et de la façon dont le projet répond ou fait avancer les priorités du programme du CCFB.

3.2. Plan de travail

Les propositions de projet devront décrire les activités et/ou les tâches à accomplir pour atteindre les objectifs du projet, incluant la date d'achèvement prévue de chaque activité/tâche et si elle est considérée comme une étape importante (jalón).

3.2.1. Plan de travail détaillé

Les activités éligibles peuvent consister en des travaux sur le terrain, des travaux techniques ou de laboratoire, de la modélisation informatique et des analyses économiques.

Activités de transfert de connaissances/transfert technologique proposées

Les activités de transfert de connaissances/transfert technologique jouent un rôle important en permettant de livrer au secteur forestier des résultats de recherche compréhensibles et en temps opportun. Les activités de transfert de connaissances/transfert technologique mettent l'accent sur la collaboration et la résolution des problèmes par l'échange de connaissances scientifiques,

technologiques et organisationnelles afin de soutenir l'apprentissage mutuel et l'application des connaissances au sein du secteur forestier.

Les demandeurs sont encouragés à inclure une composante de transfert de connaissances/transfert technologique dans leur projet.

Autres projets et activités

Pour tous les projets admissibles, d'autres activités pertinentes répondant aux objectifs du programme peuvent être jugées admissibles au financement et seront examinées sur une base de cas par cas.

3.3. Résultats du projet

Les propositions de projets décriront les résultats et les bénéfices attendus, incluant les avantages pour l'organisme demandeur et les avantages pour les intervenants, les utilisateurs finaux et pour le Canada.

4. Renseignements sur le budget

Le CCFB entend financer entre 15 et 20 projets. Le financement total disponible pour tous les projets s'élève à 700 000 \$.

Toutes les activités des projets doivent se dérouler pendant l'exercice 2017–2018 (du 1er avril 2017 au 31 mars 2018). La date de début du remboursement des dépenses admissibles par RNCAN est celle de la signature de l'accord de contribution par les deux parties, le bénéficiaire et RNCAN. La date de fin des dépenses admissibles sera au plus tard le 31 mars 2018.

Les attributions de financement seront établies en fonction de la contribution relative du travail proposé à l'atteinte des objectifs et des priorités du programme du CCFB, du montant demandé par le demandeur et du financement global disponible.

Les dépenses engagées avant la signature de l'accord de contribution ne seront pas admissibles à un remboursement.

Attribution des fonds

Les contributions seront principalement versées aux organismes sans but lucratif et ne seront pas remboursables.

Les attributions de financement seront établies en fonction de la contribution relative du travail proposé :

- à l'atteinte des objectifs du CCFB et
- du montant demandé par le demandeur et du financement global disponible.

Une priorité sera accordée aux propositions qui :

- démontrent clairement que le projet peut être mené à bien à l'intérieur de l'exercice financier;
- s'appuient sur des fonds additionnels d'autres sources;

- démontrent clairement qu'elles procureront de plus grands avantages pour les intervenants externes et assureront une optimisation des ressources pour RNCAN.

D'autres facteurs qui peuvent être pris en considération :

- répartition régionale du financement;
- solide démonstration du travail en collaboration avec RNCAN;
- financement représentatif dans tout le Canada.

RNCAN se réserve également le droit de négocier les sommes à octroyer aux demandeurs, d'après les critères ci-dessus. Les autres propositions de projets reçues pendant l'année seront évaluées en fonction des critères ci-dessus, selon la disponibilité des fonds.

Modalités de cumul

Les projets bénéficieront du minimum de l'aide financière accordée pour favoriser l'atteinte des objectifs énoncés et des résultats attendus du programme.

Les projets approuvés seront admissibles à une aide financière gouvernementale totale ne devant pas dépasser 100 % du total des dépenses admissibles. La portion totale du gouvernement fédéral de cette aide ne peut non plus dépasser 100 %.

Les demandeurs devront indiquer toutes les sources de financement, y compris les contributions provenant d'autres ministères fédéraux, provinces/territoires, de municipalités et de l'industrie, au début et à la fin du projet.

Sous-traitance

Le bénéficiaire doit accepter ce qui suit dans le cadre de tout accord de contribution signé avec RNCAN :

- Il ne doit pas sous-traiter le projet en totalité ou en partie, sauf disposition contraire dans la proposition.
- Il doit aviser le ministre et obtenir son autorisation écrite relativement à tout nouveau contrat, qui ne figure pas à l'origine dans la proposition, qu'il conclut avec un tiers pour réaliser des travaux du projet lorsque l'estimation du coût des travaux à exécuter dépasse vingt pour cent (20 %) de la contribution, et l'avis doit inclure une description de la portée et de la nature des travaux sous-traités, l'identité de l'entrepreneur et le coût estimatif des travaux sous-traités.

Modalités de paiement et rapports

Les paiements seront versés en fonction d'un remboursement des dépenses admissibles engagées et mesurables et des jalons de projet préétablis consignés dans les rapports d'étape signés.

Conformément à la Directive sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor, des avances de fonds peuvent être autorisées lorsque le bénéficiaire en fait la demande et selon une évaluation de ses besoins, niveaux de risque et exigences de trésorerie.

RNCan peut retenir un pourcentage de chaque paiement jusqu'à ce que toutes les conditions de rapports et financières soient satisfaites.

Le bénéficiaire devra présenter les rapports types suivants (les modèles étant fournis par RNCan) pour la durée du projet :

- rapports d'étape de mi-exercice et de fin d'exercice comprenant les budgets à jour;
- rapports financiers présentant les coûts admissibles engagés avec chaque demande de paiement;
- rapports des mesures de rendement établies dans l'accord de contribution à la mi-exercice et à la fin de l'exercice;
- rapport détaillé final, 30 jours après la fin du projet terminé, qui décrit comment celui-ci a contribué à la réalisation des objectifs, des avantages et des indicateurs clés de rendement définis dans l'accord.

Une communication régulière entre RNCan et les bénéficiaires sera mise en œuvre pour suivre les progrès réalisés. Les bénéficiaires seront encouragés à présenter leurs résultats dans le cadre d'un webinaire lorsque l'accord de contribution sera terminé. Bien que ce ne soit pas une attente formelle de ce programme de financement, la diffusion des résultats de la recherche serait bénéfique pour les promoteurs et les intervenants.

Mesures du rendement

Le Programme d'innovation forestière comporte plusieurs indicateurs clés de rendement afin de mesurer le succès du programme, dont le nombre de nouveaux produits et/ou procédés (tels que de nouveaux outils ou techniques) élaborés ou en cours d'élaboration d'ici le 31 mars 2018. Afin que le Programme rapporte sur ces mesures de rendement, les propositions de projet de recherche décriront le ou les nouveaux produits ou procédés qu'ils développeront et à quel stade de développement ou d'achèvement ils se situent à la fin du processus, pour lesquels seront incluses dans les accords des propositions réussies. Cela pourrait inclure :

- le nombre de nouveaux produits forestiers adoptés par l'industrie;
- l'impact économique des technologies, des produits et des procédés forestiers issus de l'innovation et adoptés par le secteur des forêts du Canada;
- le nombre de changements apportés à la réglementation ou de nouveaux règlements adoptés;
- le nombre de produits de recherche scientifique ou de produits/outils techniques (ex. ateliers, séminaires) créés ou distribués;
- le nombre de rapports scientifiques/techniques produits.

Vérification des bénéficiaires

RNCan peut procéder à une vérification financière des dépenses admissibles engagées par un bénéficiaire. Les bénéficiaires seront donc tenus de conserver tous les registres financiers concernant les projets ainsi financés pour un minimum de trois ans après la fin de la période de financement visée.

4.1. Financement demandé

Les coûts admissibles se rapporteront directement aux objectifs du CCFB et engloberont ce qui suit :

- Salaires et avantages sociaux des employés à temps plein, pour des périodes déterminées ou à contrat, par le bénéficiaire, pour la réalisation des projets pour l'exécution des projets (pour les accords de contribution conclus avec FPInnovations, seuls les salaires directs sont admissibles);
- Services professionnels et techniques, notamment les services de recherche, de consultation, de génie, de métiers et de laboratoire;
- Services de recherche des universités (par exemple, coûts non salariaux associés aux analyses de laboratoire, à l'entreposage, etc.);
- Matériaux et fournitures jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par article;
- Frais de déplacement, y compris les repas et l'hébergement ;
- Frais de publication, d'impression et d'autres services médiatiques;
- TVP, TVH et TPS, nettes de tout crédit de taxe auquel le bénéficiaire est admissible;
- Coûts indirects : les coûts indirects admissibles seront un pourcentage des coûts admissibles remboursés par projet sans dépasser 15 % de la contribution de RNCAN. Les bénéficiaires devront justifier les coûts indirects. (Les coûts indirects sont : le soutien administratif fourni directement au projet par les employés du promoteur, évalué sur la même base que le temps du personnel professionnel, le chauffage, l'électricité, les dépenses en télécommunications et autres dépenses d'exploitation, pourvu qu'elles soient directement liées au projet).

4.2. Autres contributeurs

Les propositions de projets énuméreront les autres contributeurs, le type d'organisation et les activités qu'ils mèneront, ainsi que le montant de leur contribution en argent et en nature.

Annexe I. **Processus de demande et d'évaluation**

a. Calendrier pour les demandes

Le calendrier pour le processus des demandes est le suivant:

- Début des soumissions de propositions de projets : 28 mars 2017
- Date finale des soumissions des propositions de projets : 18 avril 2017
- Évaluation initiale de l'admissibilité : 24 avril 2017

Les demandeurs pris en considération seront contactés pour la négociation du financement.

Remarque : Les accords de contribution ne peuvent commencer avant le 1er avril 2017 et ne se poursuivront pas au-delà du 31 mars 2018.

Le calendrier ci-dessus est sujet à changement. Toute modification sera communiquée au moyen du site Web du CCFB.

b. Présentation d'une proposition de contribution

Pour demander une contribution, envoyez une demande complétée à la boîte aux lettres de projet du CCFB.

La date limite de présentation des demandes est le **18 avril 2017, à 23 h 59 (HAP)**.

c. Demande

La demande comprendra, mais non de façon limitative :

- une description détaillée du projet y compris les objectifs, livrables et résultats attendus, des délais et des coûts;
- une description de la façon dont le projet appuie les objectifs du CCFB;
- une description de la façon dont le projet rencontre les mesures de rendement du programme;
- une description du plan financier, y compris l'établissement de toutes les sources de financement;
- une identification du participant principal et des autres collaborateurs, gouvernements, organisations ou agences et les contracteurs participants au projet;
- le financement total demandé et obtenu d'autres sources identifiées, en argent et en nature (preuve à l'appui), évalué par rapport aux livrables et à l'échéancier du projet.
- la capacité de l'équipe à exécuter les travaux proposés.

Le formulaire de demande est accessible ici : [Demande de contribution au Programme d'innovation forestière-Centre canadien sur la fibre de bois](#).

d. Processus d'évaluation et de sélection des propositions

Toutes les propositions de projet seront soumises à un comité d'évaluation qui en vérifiera l'exhaustivité, la pertinence et le respect des critères ci-dessous.

Les demandes de projet seront examinées et évaluées par RNCAN en tenant compte de ce qui suit :

Exhaustivité

Toutes les sections du formulaire de demande/de proposition (Annexe I.c Demande) doivent être remplies, y compris le bloc-signature. Le défaut de fournir tous les renseignements nécessaires dans le formulaire peut entraîner le rejet de la proposition.

Admissibilité

Admissibilité des bénéficiaires (2.1.4 Type d'organisation), des activités (3.1 Aperçu) et des dépenses (4.1 Financement demandé).

Pertinence

Les projets proposés doivent être pertinents aux objectifs du CCFB (1.2 Objectifs du CCFB). Par exemple:

- Le projet permettra-t-il d'acquérir ou d'améliorer les connaissances dans les domaines, sans en exclure d'autres, des inventaires forestiers améliorés, des biorésidus, de la recherche en génomique/génétique et de la caractérisation de la fibre de bois?
- Le projet propose-t-il des outils, techniques ou applications pour améliorer la prise de décisions en aménagement forestier ?
- Quelle est l'ampleur des opportunités de transfert de connaissances/transfert technologique appuyées par le projet pour atteindre les utilisateurs finaux ? Les produits et techniques de transfert de connaissances/transfert technologique appropriés sont-ils utilisés ?

Les demandeurs sont encouragés à présenter des lettres de support d'utilisateurs finaux détaillant leur besoin pour la recherche ou l'application proposée et leur niveau d'implication dans le projet.

e. Capacité de gestion de projet

Les propositions de projets seront évaluées sur la base de la preuve que l'équipe d'activités possède les capacités, l'expérience et les qualifications nécessaires pour exécuter le projet, y compris les exemples d'expérience démontrée dans le cadre d'un travail similaire.

f. Contactez-nous

Veillez adresser toute demande ou question à la [boîte aux lettres du projet du CCFB](#).

Les questions reçues à propos du processus de demande seront affichées dans la section Foire aux questions (FAQ) sur notre site pour que tous les demandeurs éventuels puissent en profiter, ainsi que pour assurer la transparence et l'équité du processus de demande. Nous n'incluons aucun renseignement d'identification dans ces questions et les pages seront mises à jour au fur et à mesure que des questions seront reçues et recevront une réponse.

Annexe II. Liens importants

a. Renseignements généraux

Pour de plus amples renseignements à propos du PIF ou de toute organisation mentionnée dans le présent appel de propositions, veuillez visiter les sites Web suivants :

Ressources naturelles Canada (RNCan) : <http://www.rncan.gc.ca/accueil>

Service canadien des forêts (SCF) : <http://www.rncan.gc.ca/forets>

Programme d'innovation forestière (PIF) : <http://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13138>

Centre canadien sur la fibre de bois : <http://www.rncan.gc.ca/forets/centres-recherche/ccfb/13458>

FPInnovations : <https://fpinnovations.ca/>

b. Formulaire de demande

Le formulaire de demande se trouve ici : [Demande de contribution au Programme d'innovation forestière–Centre canadien sur la fibre de bois](#).

Pour présenter une demande de contribution au Programme d'innovation forestière-Centre canadien sur la fibre de bois, envoyez une demande complétée [à la boîte aux lettres de projet du CCFB](#).

Par souci de concision, dans le présent document, nous faisons référence à la boîte aux lettres de projet du CCFB. Voici l'adresse complète de la boîte aux lettres, au cas où vous en auriez besoin :

nrcan.cwfc-ccfb.rncan@canada.ca

Annexe III. Description détaillée des axes de recherche du CCFB

L'équipe du programme Solutions durables pour la fibre élabore des outils et des procédés pour les aménagistes forestiers et les utilisateurs finaux de la fibre ligneuse à l'appui de processus et produits novateurs. Ce faisant, le CCFB appuie la transition du secteur forestier vers une économie à faibles émissions de carbone et contribue aux activités qui atténuent les changements climatiques et accroît la résilience des forêts canadiennes.

L'objectif du programme diffère de celui de la plupart des recherches menées au SCF, car il demeure fortement axé sur les activités de sensibilisation afin d'assurer la mise en application rapide des procédés et des produits élaborés.

Voici les trois axes de recherches importants du programme :

- Outils et techniques permettant d'identifier les attributs de la fibre de bois et d'en optimiser l'utilisation;
- Inventaire forestier amélioré de prochaine génération;
- Outils et stratégies pour des ressources ligneuses durables et opportunités en matière de bioéconomie.

a. Outils et techniques permettant d'identifier les attributs de la fibre de bois et d'en optimiser l'utilisation

Cet axe de recherche augmente la capacité des forestiers et d'autres intervenants à déterminer et à mesurer d'importants attributs de la fibre ligneuse.

Les techniques et les outils améliorés permettront d'établir des prévisions plus fiables sur la façon dont les propriétés de la fibre sont touchées par divers traitements.

Les attributs de la fibre sont les caractéristiques biologiques, physiques et chimiques d'un arbre qui ont une incidence sur sa valeur à des fins commerciales. Elles sont influencées par les pratiques forestières et les changements climatiques. Leur valeur dépend des conditions du marché.

Résultats attendus

- Un rendement économique plus élevé par l'optimisation de l'utilisation de la fibre de bois
- Des forêts capables à l'avenir de supporter les stress des changements climatiques et de fournir de la fibre de bois de grande valeur
- L'augmentation de la résilience des communautés tributaires de la forêt

Exemple d'initiative de recherche en cours

- [Rapprocher les résidus ligneux et leurs applications](#)

b. Inventaire forestier amélioré de prochaine génération

Cet axe de recherche permettra aux forestiers et aux autres intervenants d'obtenir des inventaires forestiers plus actuels, exacts et précis que ceux que nous pouvons créer aujourd'hui.

Les inventaires de cette nature – considérés ici collectivement comme un « inventaire forestier amélioré de prochaine génération » – donneront une idée plus complète et précise du volume, de l'emplacement et des caractéristiques des ressources ligneuses de la forêt.

Les outils à l'appui de l'inventaire de la prochaine génération contribueront à améliorer la planification stratégique et opérationnelle. Ces outils, et les produits qui en découlent, permettront ce qui suit :

- Faciliter la planification de précision et la gestion de l'approvisionnement en fibre de bois du Canada en permettant aux aménagistes forestiers de prendre des décisions plus éclairées à l'aide de modèles de prévision spatiale de la productivité du peuplement forestier;
- Aider à réduire les coûts opérationnels par une meilleure planification;
- Aider à éviter le risque d'erreurs coûteuses en fournissant des informations fiables pour diverses variables importantes de la gestion et de la planification.

Les inventaires améliorés peuvent également intégrer des valeurs de service pour l'écosystème forestier, comme les terres humides, l'habitat faunique et la richesse des essences. Ces informations permettront aux aménagistes forestiers de mieux tenir compte de la mesure dans laquelle toutes ces valeurs contribuent à la santé, à la résilience et à la productivité des forêts.

Résultats attendus

- L'amélioration des informations concernant les ressources forestières du Canada.
- Des informations de base détaillées pour assurer le suivi des effets des changements climatiques et évaluer le carbone forestier.
- L'intégration des valeurs sociales et environnementales dans la planification de la gestion forestière.
- La mise en application opérationnelle des outils d'inventaire forestier amélioré de la prochaine génération.

Exemples d'initiatives de recherche en cours

- [Techniques d'inventaire forestier améliorées](#)
- [Système LiDAR aérien et suivi de l'inventaire forestier](#)

c. Outils et stratégies sylvicoles pour des ressources ligneuses durables et opportunités en matière de bioéconomie, l'approvisionnement durable en fibre et des débouchés bioéconomiques

Cet axe de recherche contribuera à protéger l'approvisionnement en fibre de bois du Canada afin de répondre aux besoins futurs et de tenir compte des conditions qui évoluent.

Les nouvelles stratégies et techniques et les nouveaux outils en matière de sylviculture aideront les forestiers à établir des peuplements qui peuvent tolérer les risques engendrés par les changements climatiques. Cet axe de recherche appuiera également la production de fibre pour la création de produits à valeur ajoutée, et on cherchera des solutions visant à atténuer les pénuries d’approvisionnement en bois attendues dans les 20 à 30 prochaines années.

Les travaux comprennent une recherche sur l’amélioration des arbres à l’aide de la génomique, ainsi que sur l’aide à la migration des arbres, car leurs aires de répartition se déplacent en raison des changements climatiques. Des stratégies sylvicoles novatrices sont conçues et adaptées aux caractéristiques des forêts et des chaînes de valeur actuelles.

Résultats attendus

- L’augmentation de la résilience et de la productivité des ressources forestières du Canada
- L’amélioration de la santé du secteur forestier
- Un soutien à l’établissement d’une économie à faibles émissions de carbone
- L’augmentation de la résilience des communautés tributaires de la forêt
- Le renforcement de l’acceptation sociale de la poursuite de l’aménagement des forêts du Canada

Projets de recherche collaboratifs

Pour bien réaliser toutes les facettes de cet axe de recherche, les travaux ont été répartis en trois projets.

- Des pratiques d’établissement de peuplement pour des forêts résilientes : ce projet contribuera à établir ou à transformer les peuplements forestiers de façon à ce qu’ils puissent supporter les risques posés par les changements climatiques, tout en produisant de la fibre de bois pour la création de produits à valeur ajoutée à l’avenir.
- Des solutions sylvicoles pour atténuer les risques liés à la diminution de l’approvisionnement en bois à court terme : ce projet portera sur les éventuelles pénuries d’approvisionnement en bois, attendues dans les 25 prochaines années dans bon nombre de régions du Canada.
- Un approvisionnement durable en fibre de bois pour des opportunités bioéconomiques : ce projet contribuera à créer des chaînes d’approvisionnement en résidus durables, viables sur les plans opérationnel et économique, pour l’industrie.

Exemples d’initiatives de recherche en cours

- [Déchets organiques pour la production de biomasse ligneuse](#)
- [Utilisation de données sylvicoles de grande qualité pour augmenter la productivité des peuplements forestiers](#)

Annexe IV. Foire aux questions

Quelles sont les considérations en matière de propriété intellectuelle?

Toute propriété intellectuelle découlant du projet appartiendra au bénéficiaire ou lui sera cédée sous licence. Le bénéficiaire accordera au Canada une licence libre de redevance, non exclusive, irrévocable pour le monde entier, à perpétuité, afin d'utiliser les données et les renseignements contenus dans les rapports et de modifier ces rapports et documents.

Existe-t-il des considérations relatives à l'évaluation environnementale?

Les projets relevant du PIF seront évalués en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et d'autres lois applicables avant que le financement soit versé à un promoteur.

Des consultations sont-elles tenues auprès des Autochtones?

RNCan mènera des consultations auprès des Autochtones pour les projets relevant du PIF au besoin et au cas par cas. Pour établir s'il est nécessaire de tenir de telles consultations pour un projet, RNCan tiendra compte de l'obligation de consulter et des pratiques de bonne gouvernance, et ce, selon l'orientation ministérielle et fédérale fournie et en accord avec les conseillers ministériels et les services juridiques. Toute consultation auprès des Autochtones requise pour un projet donné sera effectuée avant que le financement soit versé à un promoteur.

Et si j'ai d'autres questions?

Les questions reçues à propos du processus de demande seront affichées sur le site de notre Foire aux questions pour que tous les demandeurs éventuels puissent en profiter, ainsi que pour assurer la transparence et l'équité du processus de demande. Nous n'incluons aucun renseignement d'identification dans ces questions et les pages seront mises à jour au fur et à mesure que des questions seront reçues et recevront une réponse.